

## ARRÊTÉ MUNICIPAL AUTORISANT UNE LOTERIE

Le Maire de la Ville de MELESSE ;

Vu les articles L 322-3 et D 322-1 et suivants du code de la sécurité intérieure,

Vu la demande d'arrêté municipal de Monsieur AUBRÉE Yannick, président de l'association AUBRÉE SPORT AUTO, sise 6 Le Bas Couyer, à Melesse (35520), reçue en mairie le 13 mars 2026 concernant l'organisation d'une loterie organisée le 27 juin 2026 qui aura lieu à la Salle POLYVALENTE rue de Montreuil à Melesse ;

### ARRÊTÉ

- ARTICLE 1 :** L'association AUBRÉE SPORT AUTO, sise 6 Le Bas Couyer à Melesse est autorisée à organiser une loterie au capital de 30020 € qui aura lieu le 27 juin 2026, composée de billets vendues au prix unitaire de 2,00€.
- ARTICLE 2 :** Le bénéfice sera affecté pour la participation d'épreuves automobiles et l'organisation de LOTO en 2026-2027.
- ARTICLE 3 :** Le bénéfice de cette autorisation ne peut pas être cédé à des tiers.
- ARTICLE 4 :** La loterie est dotée de lots d'une valeur de 3020€, composée des bons d'achats SUPER U suivants : 1 bon de 600€, 1 bon de 300€, 1 bon de 200€, 4 bons de 100€, 11 bons de 50€, 11 bons de 40€ et 11 bons de 30€, 1 lot surprise.
- ARTICLE 5 :** Le tirage au sort sera organisé le 27 juin 2026 à la Salle Polyvalente, 5 rue de Montreuil à Melesse. Le tirage au sort sera effectué par un prestataire extérieur, par une personne neutre, non adhérente, ni membre de l'association.
- ARTICLE 6 :** L'inobservation de l'une de ces conditions ci-dessus imposées entraîne, de plein droit, le retrait de l'autorisation, sans préjudice des sanctions correctionnelles pour le cas où les fonds n'auraient pas reçu la destination prévue à l'article 2 du présent arrêté.
- ARTICLE 7 :** La Directrice Générale des Services et la Police Municipale de Melesse, le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton (Ille-et-Vilaine) et les organisateurs de l'événement ainsi que les membres de l'association, seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.
- ARTICLE 8 :** Ampliation du présent arrêté sera transmise à :
- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Betton,
  - Police Municipale de la Mairie de Melesse,
  - et sera notifiée à l'association Aubrée Sport Auto.

Information à lire attentivement.

#### DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS

Si vous désirez contester le présent acte, vous pouvez saisir le Tribunal Administratif compétent d'un recours contentieux dans les DEUX MOIS à partir de la notification de l'acte attaqué. Celui-ci peut être déposé via l'application Télérecours citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

Vous pouvez également saisir le Maire d'un recours gracieux.

Cette démarche prolonge le délai du recours contentieux qui doit alors être introduit dans les deux mois suivant la réponse (au terme d'un délai de 2 mois, le silence du Maire vaut rejet implicite, ouvrant droit à un nouveau délai de recours contentieux de deux mois).

Affiché le 24/03/2026  
Le Maire,  
M. Yves FÉREY



Melesse, le 23 mars 2026  
Le Maire,  
M. Yves FÉREY

